



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.5/66  
12 septembre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

RAPPORT DE LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION

Introduction

1. La trente-deuxième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen s'est tenue à Genève du 29 août au 1er septembre 2000.
2. Ont assisté à la session des représentants des Parties à la Convention énumérées ci-après : Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Communauté européenne (CE).
3. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) était également représenté. Des représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont en outre participé à la session : Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA); Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (UNIPEDA) et Union mondiale pour la nature (UICN).
4. La session était présidée par M. R. BALLAMAN (Suisse).

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

## **I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote EB.AIR/WG.5/65.

## **II. ÉLECTION DU BUREAU**

6. Le Groupe de travail a réélu MM. W. HARNETT (États-Unis) et V. SOKOLOVSKY (Fédération de Russie) Vice-Présidents et élu MM. D. JOST (Allemagne) et J. ZUREK (Pologne) nouveaux Vice-Présidents.

## **III. EXAMEN DES PROTOCOLES**

7. Le Président a donné un aperçu de la portée générale des débats et des procédures à suivre en la matière en se référant au plan de travail adopté par l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/68, annexe IV, point 1.1). Il a souligné qu'une perspective à long terme, couvrant les trois à cinq ans à venir, devrait prévaloir. Il a également rappelé au Groupe de travail que ses tâches se distinguaient nettement de celles du Comité d'application, lequel devait examiner la façon dont les Parties s'acquittaient de leurs obligations au titre des Protocoles.

8. M. L. LINDAU (Suède), Coprésident de l'atelier organisé à Saltsjöbaden (Suède) du 10 au 12 avril 2000 pour réfléchir à la nécessité de réviser dans l'avenir les Protocoles et les stratégies de lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière, a présenté le rapport de l'atelier (EB.AIR/WG.5/2000/7). Il a fait observer que celui-ci avait réuni plus d'une centaine de participants venus de toutes les parties de la région visée par la Convention. Le compte rendu des travaux de l'atelier, y compris le texte *in extenso* des exposés présentés en séance plénière, était expédié par courrier aux participants et pourrait être consulté sur l'Internet. Dans ses conclusions et recommandations, l'atelier avait clairement mis en évidence la nécessité de travaux complémentaires et l'orientation à leur donner, vu que l'on s'accordait à reconnaître que la pollution atmosphérique continuerait à poser des problèmes, même après la mise en application du Protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.

9. La délégation russe a souscrit aux résultats de l'atelier, en regrettant de n'avoir pu y participer. Elle a fait remarquer que des résultats scientifiques avaient démontré les importantes corrélations existant entre les concentrations de métaux lourds dans les sols, l'acidification et les effets produits sur les chaînes alimentaires. Cet aspect devrait être étudié de façon plus approfondie. Il fallait également envisager globalement les risques résultant des métaux lourds et des polluants organiques persistants (POP) et éviter de commettre des erreurs d'analyse en se concentrant sur les effets produits isolément par telle ou telle substance.

10. Après un bref débat, le Groupe de travail des stratégies :

- a) A pris note du rapport (EB.AIR/WG.5/2000/7);
- b) A décidé de le prendre en considération dans son examen des travaux complémentaires à entreprendre;
- c) A recommandé à l'Organe exécutif d'approuver ses conclusions et recommandations.

11. M. M. WILLIAMS (Royaume-Uni), Président de l'Organe directeur de l'EMEP, a fait rapport sur les résultats obtenus par l'EMEP intéressant les acquis du Protocole de Genève de 1991 relatif à la lutte contre les émissions de composés organiques volatils ou leurs flux transfrontières et du Protocole d'Oslo de 1994 relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre. Il a fait observer que les émissions de soufre avaient diminué sensiblement depuis 1980. Tel n'était pas encore le cas pour les oxydes d'azote, les composés organiques volatils et l'ammoniac, mais l'application du Protocole de Göteborg devrait autoriser une régression de ces polluants. Néanmoins, les analyses faisaient apparaître que les problèmes d'environnement persisteraient au-delà de 2010 : dans de nombreuses parties de l'Europe, les niveaux critiques pour la végétation seraient dépassés et les indicateurs des effets de l'ozone sur la santé seraient au rouge; les charges critiques pour l'acidification continueraient d'être dépassées dans certaines zones; et les dépôts continueraient d'être largement supérieurs aux charges critiques pour l'eutrophisation.

12. S'agissant de la Stratégie de l'EMEP (EB.AIR/GE.1/2000/5), M. Williams a présenté les activités en cours ainsi que celles qui étaient projetées, dont les travaux sur les émissions de particules, de métaux lourds et de POP. Il a fait ressortir certaines questions stratégiques d'importance : la modélisation à l'échelle hémisphérique; la coopération avec la CE; la mise en relation de la pollution transfrontière avec les problèmes urbains; et l'accès du Groupe de travail des effets aux données relatives aux dépôts et aux concentrations afin qu'il puisse mieux quantifier les effets sur la santé et les écosystèmes. Les travaux sur les inventaires et la modélisation du transport et de la transformation atmosphériques ainsi que la construction de modèles d'évaluation intégrée pour les particules seraient prioritaires. Les travaux relatifs à l'ozone troposphérique, à l'acidification et à l'eutrophisation seraient focalisés sur la détermination des tendances des flux des dépôts et de l'exposition, la vérification des réductions d'émissions notifiées et la modélisation de la reconstitution des écosystèmes acidifiés et des changements survenant dans les processus photochimiques. En ce qui concernait les métaux lourds et les POP, l'insuffisance des mesures et des données sur les émissions posait l'un des plus gros problèmes. On disposait de résultats préliminaires sur les flux transfrontières de métaux lourds, mais ceux-ci appelaient un examen minutieux. Pour obtenir des mesures plus précises sur les métaux lourds et les POP, on envisageait la création de quelques sites de surveillance spécialisée. Il était proposé d'inscrire dans un programme de recherche de la CE un projet de surveillance des métaux lourds et des POP.

13. Plusieurs délégations ont reconnu elles aussi l'importance des travaux dans des domaines nouveaux tels que la modélisation des particules, mais ont insisté sur la nécessité de ne pas délaisser les polluants traditionnels et de continuer d'étudier leurs effets afin de fournir des éléments solides à l'examen des protocoles qui avaient été adoptés. Les années à venir devraient voir se poursuivre les travaux scientifiques sur l'acidification, l'eutrophisation et l'ozone troposphérique. Certaines délégations ont fait en outre ressortir la nécessité d'intensifier les travaux sur l'ammoniac afin d'étayer les futurs débats d'orientation et aussi en raison de la contribution des aérosols d'ammoniac à la pollution particulaire. S'agissant des particules, les travaux devraient faire clairement ressortir la composante transfrontière.

14. Le représentant de la Commission européenne a attiré brièvement l'attention du Groupe de travail sur les débats qui se déroulaient au sein de la CE au sujet du Programme pour la qualité de l'air en Europe (CAFE), programme qui devrait servir de cadre à une bonne partie des travaux de la Commission sur la pollution, notamment la révision de la législation

communautaire en matière de qualité de l'air. La Commission se proposait de coopérer très étroitement avec l'EMEP dans le cadre de ce programme.

15. Le secrétariat a présenté une note sur les dispositions les plus pertinentes des protocoles (EB.AIR/WG.5/2000/1) et a indiqué les tout derniers changements intervenus dans l'état des ratifications de la Convention et des protocoles par rapport au tableau figurant dans la note. Il a en particulier informé le Groupe de travail qu'avec l'adhésion du Kirghizistan la Convention comptait désormais 47 Parties.

**A. Le Protocole de Genève de 1991 relatif à la lutte contre les émissions de composés organiques volatils ou leurs flux transfrontières**

16. M. T. JOHANNESSEN (Norvège), Président provisoire du Groupe de travail des effets, a présenté un résumé des résultats et des travaux en cours concernant les effets de l'exposition à l'ozone sur les écosystèmes et la santé. Les dommages causés par l'ozone à la végétation et aux forêts étaient particulièrement préoccupants en Europe centrale et en Europe occidentale, ainsi que dans la zone Europe méridionale/Méditerranée, et les pertes économiques résultant des dommages causés aux cultures étaient importantes dans plusieurs pays. Les travaux concernant l'ozone se poursuivaient au degré II, l'objectif étant de définir des seuils plus précis pour cette substance en tenant compte de facteurs importants tels que le climat, l'humidité et l'irrigation. Des travaux étaient aussi en cours pour estimer les dommages causés aux matériaux par l'ozone. Les effets de l'ozone sur la santé avaient fait l'objet d'ateliers au titre de la Convention, mais l'Équipe spéciale sur les aspects sanitaires de la pollution atmosphérique n'avait pas encore examiné le sujet.

17. La délégation allemande a donné au Groupe de travail des informations au sujet d'un atelier sur l'analyse des tendances pour l'ozone qui devait avoir lieu à Cologne du 9 au 11 novembre 2000.

18. Plusieurs Parties qui n'étaient pas encore devenues parties au Protocole relatif aux COV ont informé le Groupe de travail de la politique qu'elles suivaient en matière d'émissions de COV. La Belgique appliquait déjà le Protocole et comptait mener à bien très prochainement la procédure de ratification de cet instrument. La Fédération de Russie se préparait à adhérer au Protocole de Göteborg, qui était selon elle l'instrument le plus approprié pour traiter le problème des COV, et n'entendait pas ratifier le Protocole de 1991 relatif aux COV. Le Canada prenait les dispositions nécessaires pour se conformer aux prescriptions énoncées dans le Protocole de Göteborg, instrument le mieux placé, selon lui, pour aborder la question des COV, d'où l'inutilité de ratifier le Protocole de 1991 relatif aux COV. Les États-Unis respecteraient toutes les prescriptions fondamentales de ce dernier Protocole mais ne pouvaient le ratifier en raison de complications d'ordre procédural. La délégation de Monaco et le représentant de la CE ont indiqué que Monaco et la CE avaient étudié la question de savoir s'ils allaient adhérer au Protocole mais ne considéraient pas possible de le faire pour l'heure, bien qu'ils aient pris des mesures importantes pour réduire les émissions de COV. Toutefois, Monaco envisageait d'y adhérer dès que cela serait possible. L'Irlande et la Pologne examinaient les possibilités de devenir parties au Protocole.

19. Plusieurs Parties ont informé le Groupe de travail des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole. La délégation de la Slovaquie a indiqué que celle-ci avait adhéré au Protocole à la fin de 1999 et avait retenu l'année 1990 comme année de référence pour ses obligations de réduction des émissions.

20. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de mesures touchant les produits pour lutter contre les émissions de COV et la nécessité d'entreprendre des travaux spécifiques dans ce domaine pour aider les Parties. Le représentant de la CE a informé le Groupe de travail que son organisation avait commencé des travaux sur les produits contenant des COV et a proposé de tenir le Groupe de travail informé des progrès réalisés à cet égard.

21. À la suite du débat, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen :

a) A pris note des informations reçues, notamment de celles qui figuraient dans la note EB.AIR/WG.5/2000/1;

b) Est convenu de ne pas créer de groupe d'experts des mesures touchant les produits pour lutter contre les émissions de COV, et de réexaminer cette possibilité à la lumière des renseignements fournis par la CE;

c) A recommandé à l'Organe exécutif de reconnaître que les négociations sur le Protocole de Göteborg servaient aussi l'objectif énoncé au paragraphe 6 de l'article 2 concernant les mesures à prendre dans un deuxième temps dans le contexte du Protocole relatif aux COV (comme l'Organe exécutif l'avait fait pour le Protocole d'Oslo (ECE/EB.AIR/68, par. 27 b)).

**B. Le Protocole d'Oslo de 1994 relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre**

22. M. JOHANNESSEN a rendu compte des résultats et des travaux en cours dans le cadre du Groupe de travail des effets en ce qui concerne l'acidification. De tels travaux étaient effectués depuis longtemps dans le cadre des activités axées sur les effets et étaient bien avancés. Le rapport de fond sur les tendances, établi en 1999, montrait que les réductions des émissions de soufre avaient déjà conduit à une diminution des niveaux des sulfates et à une amélioration de la qualité de l'eau dans la majeure partie de l'Europe. Le risque était maintenant que les dépôts élevés d'azote entraînent des dommages susceptibles de contrebalancer ces évolutions positives. Les travaux sur l'analyse des tendances, et en particulier sur les études plus détaillées des processus de retour à la normale, se poursuivaient.

23. M. R. MAAS (Pays-Bas), Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, a indiqué que les récents travaux de modélisation avaient montré que les coûts de la réduction des émissions de soufre diminuaient. Les coûts estimés lors de la négociation du Protocole d'Oslo étaient sensiblement plus élevés que ceux qui étaient estimés dans le cadre des travaux concernant le Protocole de Göteborg. Grâce à l'application des mesures visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, il serait possible de réduire pour un coût encore plus faible les émissions de soufre. M. Maas a aussi souligné que la réduction des émissions qui avait été observée était en grande partie due à la récession économique que connaissaient les pays en transition et que cette tendance pouvait être inversée en cas de redressement économique. Il a enfin appelé l'attention sur l'article 6 du Protocole d'Oslo prévoyant des travaux complémentaires sur l'évaluation

économique des avantages de la réduction de la pollution atmosphérique et a souligné que ces travaux devraient être étroitement liés aux modèles d'évaluation intégrée.

24. La délégation de la Slovénie a informé le Groupe de travail qu'elle avait indiqué au Comité d'application que la Slovénie risquait de ne pas pouvoir respecter pleinement une disposition (par. 5 b) de l'article 2) du Protocole d'Oslo entre 2004 et 2007 en raison de la poursuite de l'exploitation d'une centrale thermique alimentée au charbon. Le secrétariat a expliqué que le Comité d'application examinait le cas et qu'il présenterait en principe ses recommandations à ce sujet à la dix-huitième session de l'Organe exécutif.

25. Plusieurs Parties à la Convention qui n'étaient pas parties au Protocole d'Oslo ont informé le Groupe de travail de leurs plans concernant la ratification de cet instrument. Les délégations belge et hongroise ont fait savoir que la procédure de ratification serait prochainement menée à bien dans leur pays. La délégation bulgare a précisé qu'il faudrait déployer des efforts considérables pour satisfaire aux exigences du Protocole d'Oslo, mais que toutes les dispositions législatives nécessaires seraient en principe en place d'ici à la fin de 2000 et que le Protocole pourrait après cela être rapidement ratifié. La délégation a également fait part au Groupe de travail de l'intérêt que la Bulgarie portait à l'élaboration d'un projet d'exécution conjointe conformément au paragraphe 7 de l'article 2 du Protocole, à condition de pouvoir trouver un partenaire pour un accord de ce type.

26. La délégation de la Fédération de Russie a signalé au Groupe de travail que son pays n'était pas en mesure de ratifier le Protocole d'Oslo en raison des valeurs limites obligatoires qui y étaient fixées pour les émissions. La mise en application de ces valeurs était jugée trop onéreuse pour la Fédération de Russie, qui s'apprêtait au lieu de cela à adhérer au Protocole de Göteborg. Jusqu'à l'entrée en vigueur de ce protocole, le Protocole de 1985 relatif au soufre servirait de cadre de référence temporaire en vue du plafonnement des émissions nationales de soufre.

27. Plusieurs Parties ont rendu compte des progrès réalisés dans la réduction des émissions de soufre.

28. À l'issue des débats, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen :

a) A pris note des informations reçues, y compris celles qui figuraient dans la note EB.AIR/WG.5/2000/1, en se félicitant de la tendance manifeste à la diminution des émissions de soufre;

b) A estimé que les travaux complémentaires sur le soufre devraient s'inscrire dans le cadre d'une démarche intégrée et a recommandé à l'Organe exécutif d'axer les travaux sur l'examen du Protocole de Göteborg, étant entendu que de tels examens seraient considérés comme satisfaisant aux dispositions de l'article 8 du Protocole d'Oslo en matière d'examens ultérieurs.

### **C. Protocole d'Aarhus de 1998 relatif aux métaux lourds**

29. Le secrétariat a signalé au Groupe de travail que la Finlande, le Luxembourg et les Pays-Bas avaient déposé leur instrument de ratification ou d'acceptation, ce qui portait à six le nombre des ratifications au Protocole relatif aux métaux lourds.

30. M. JOHANNESSEN a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement des travaux sur les effets des dépôts de métaux lourds. À sa vingtième session, le Groupe de travail des effets avait examiné les progrès réalisés dans les travaux sur les charges critiques pour les métaux lourds, y compris les résultats d'un atelier organisé à Schwerin (Allemagne) en octobre 1999 sur les approches fondées sur les effets susceptibles d'être appliquées aux métaux lourds. Le Groupe de travail des effets avait estimé que les informations disponibles n'étaient pas suffisantes pour entreprendre la cartographie des charges critiques à l'échelle européenne, mais les Parties ayant recueilli leurs propres données avaient été invitées à les communiquer au Centre de coordination pour les effets. Le Groupe de travail avait approuvé le plan général d'un rapport de fond sur les métaux lourds que son bureau élargi devait établir en 2001 en faisant appel aux contributions de tous les programmes internationaux concertés et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique. L'Équipe spéciale avait, cette année, centré ses travaux sur les métaux lourds. Un projet de rapport sur les effets des métaux lourds sur la santé humaine avait été établi et il était prévu d'en arrêter la version définitive avant la fin de l'année. L'on continuait également à étudier les dépôts de métaux lourds en analysant leurs concentrations dans un certain nombre d'espèces végétales. Ces travaux faisaient apparaître des réductions manifestes des concentrations de métaux lourds depuis quelques années.

31. Plusieurs délégations ont informé le Groupe de travail de l'état d'avancement des procédures de ratification en cours. Le Danemark, la Suisse et la CE comptaient ratifier le Protocole avant la fin de 2000. En Allemagne, en Autriche, dans la Fédération de Russie, en Italie, en Pologne, dans la République tchèque et au Royaume-Uni, des travaux avaient été entrepris pour rendre possible la ratification. Les délégations de ces pays ont exprimé l'espoir que celle-ci interviendrait en 2001.

32. Des délégations ont souligné l'importance de l'établissement d'inventaires fiables des émissions. Les données sur les émissions de métaux lourds présentées au secrétariat, qui servaient de base aux travaux de modélisation de l'EMEP, étaient encore très incomplètes.

33. La délégation du Royaume-Uni a jugé qu'il fallait entreprendre des travaux préparatoires afin que les Parties puissent établir, deux ans au plus tard après l'entrée en vigueur du Protocole relatif aux métaux lourds, des valeurs limites pour les installations existantes produisant du chlore et de la soude caustique, ainsi qu'il était prévu au paragraphe 19 de l'annexe V du Protocole.

34. La délégation suédoise a souligné la nécessité d'une coopération étroite avec d'autres organes compétents, notamment la Commission d'Helsinki, la Commission OSPAR et la CE. Elle a fait observer que des consultations avaient été entreprises visant à ajouter le mercure aux substances visées dans une convention de portée mondiale sur les POP, qui était en cours de négociation dans le cadre du PNUE. Le mercure était considéré par la Suède comme ressemblant à maints égards aux POP, notamment par les risques qu'il présentait. À cet égard, la délégation a instamment invité les Parties à reconsidérer la démarche actuellement suivie à propos du mercure et à envisager l'abandon pur et simple de cette substance, en tant que méthode possible pour éliminer les risques de contamination par le mercure.

35. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a pris note des informations reçues, y compris celles qui figuraient dans la note EB.AIR/WG.5/2000/1, et a engagé les délégations à mettre tout en œuvre pour accélérer le processus de ratification.

**D. Le Protocole d'Aarhus de 1998 relatif aux polluants organiques persistants**

36. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que le Luxembourg et les Pays-Bas avaient déposé leur instrument de ratification, portant ainsi à cinq le nombre de ratifications du Protocole sur les POP.

37. M. JOHANNESSEN a porté à la connaissance du Groupe de travail l'état d'avancement des travaux sur les effets des POP. Il n'avait guère été mené d'activités depuis l'atelier tenu à Bad Harzburg (Allemagne) en 1997, lorsque d'éventuels seuils pour les POP avaient été examinés, et on en avait conclu qu'une approche fondée sur l'évaluation des risques serait plus adaptée. Les effets des POP sur la santé feraient l'objet d'un rapport dont les grandes lignes, en cours d'élaboration par l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, seraient présentées au groupe de travail des effets en 2001.

38. La délégation des États-Unis a rendu compte de l'atelier sur les POP qui avait été organisé par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis à Durham (Caroline du Nord) du 5 au 7 octobre 1999 avec la participation d'experts de l'Allemagne, du Canada, de l'Espagne, des États-Unis, de la Fédération de Russie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède et du Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) de l'EMEP. Au cours de cet atelier, les participants avaient fait le point des connaissances scientifiques et passé en revue les faits nouveaux intervenus depuis la conclusion des négociations sur le Protocole relatif aux POP. Suivant les conclusions de l'atelier, la création d'un groupe spécial d'experts avait été recommandée à l'Organe exécutif.

39. La délégation des Pays-Bas a rendu compte des préparatifs de la première réunion du groupe spécial d'experts sur les POP, qui doit se tenir à La Haye du 6 au 8 novembre 2000 pour examiner, entre autres thèmes : les obligations en matière d'examen du Protocole, les données disponibles sur les polluants qui pourraient être incorporés dans le Protocole à l'avenir et les préparatifs d'un atelier commun avec d'autres initiatives internationales. La délégation canadienne a informé le Groupe de travail que la deuxième réunion du groupe d'experts, prévue au Canada en 2001, était en préparation. La délégation norvégienne a fait observer qu'il pourrait être nécessaire de prévoir une autre réunion du groupe d'experts en 2001 afin que les travaux puissent progresser suffisamment vite.

40. Les délégations qui avaient rendu compte du processus de ratification du Protocole relatif aux métaux lourds par leur pays ont souligné que la situation était la même pour le Protocole relatif aux POP. En outre, la ratification, par la Finlande, du Protocole sur les POP suivrait celle du Protocole sur les métaux lourds, au début de 2001.

41. Plusieurs délégations ont mentionné la relation qui existait entre le Protocole sur les POP et les négociations sur une convention mondiale relative aux POP menées dans le cadre du PNUE. Certes, le Protocole sur les POP avait fourni une bonne partie des éléments sur lesquels s'appuyaient les négociations globales, mais les ratifications qui se faisaient attendre diminuaient quelque peu la crédibilité du travail accompli au niveau régional. Une délégation a mis en avant la nécessité d'une cohérence entre ces deux instruments et a exprimé son mécontentement face à l'attitude de certaines Parties qui avaient soutenu, dans les négociations globales, des positions tout à fait différentes de celles qu'elles avaient adoptées dans le cadre du Protocole sur les POP.



42. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de prendre des mesures précises touchant les produits et d'étudier leurs retombées commerciales. D'autres ont fait observer, à propos des discussions qui se déroulaient dans le cadre des négociations d'une convention mondiale sur les POP, qu'il serait bon que la solution retenue contribue également aux travaux régionaux sur les POP ainsi qu'aux mesures, touchant les produits, intéressant d'autres polluants.

43. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a pris note des renseignements reçus, notamment de ceux qui figuraient dans la note EB.AIR/WG.5/2000/1, et a exhorté les délégations à faire tout leur possible pour accélérer le processus de ratification.

**E. Le Protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique**

44. Le secrétariat a informé le Groupe de travail qu'avec la signature de la Belgique, de la Grèce, de la Pologne et de la République de Moldova, intervenue après la dix-septième session de l'Organe exécutif, le nombre de Signataires du Protocole de Göteborg était passé à 31. Ce chiffre serait définitif puisque la date limite de signature avait été fixée au 30 mai 2000.

45. Le Président provisoire du Groupe de travail des effets a attiré l'attention sur l'évaluation préliminaire des effets des particules sur la santé, publiée par l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique. Cette dernière poursuivrait ses travaux sur cette question.

46. Les délégations du Canada et des États-Unis ont porté à la connaissance du Groupe de travail les travaux qui étaient menés dans leur pays dans le domaine des particules et de leurs précurseurs. Elles ont rendu compte également de la progression de leurs négociations sur une annexe à leur accord bilatéral de 1991 sur la qualité de l'air, relative à l'ozone. Trois réunions de négociation officielles avaient été organisées depuis la signature du Protocole de Göteborg et les travaux sur un certain nombre de questions, dont le rôle des COV et des NO<sub>x</sub> en tant que principaux précurseurs de l'ozone, la partie orientale de l'Amérique du Nord en tant que zone géographique présentant un intérêt particulier et les obligations en matière de notification, étaient terminés. Les débats se poursuivaient sur les points suivants : mesures antiémissions précises concernant chaque Partie, modalités des engagements découlant de ces mesures et calendrier de réduction des émissions. L'une et l'autre Parties comptaient mener à bien les négociations au plus tard à la fin de 2000.

47. M. R. MAAS a présenté le rapport de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/WG.5/2000/2), qui rendait compte également des résultats de sa vingt-cinquième réunion, tenue à Saltsjöbaden (Suède) du 12 au 14 avril 2000. Il a souligné l'importance d'un lien entre les travaux de l'Équipe spéciale et ceux de la CE et a proposé qu'à l'avenir l'Équipe spéciale se réunisse conjointement aux réunions pertinentes de la CE. Il a également mis en évidence le projet de l'Équipe spéciale d'établir des liens plus étroits avec les activités menées au niveau national par la création d'un réseau de centres nationaux de liaison. M. Maas a expliqué le projet de plan de travail à long terme présenté dans le rapport de l'Équipe spéciale et a invité le Groupe de travail à faire connaître son sentiment à ce sujet.

48. M. M. AMANN, représentant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) de l'IIASA, a rendu compte de la progression des travaux sur les modèles d'évaluation intégrée relatifs aux particules, prolongement naturel du modèle RAINS. Les précurseurs des particules secondaires étaient déjà incorporés dans le modèle et la plupart des sources de particules primaires pouvaient également être reliées aux sources prises en compte dans le modèle. L'IIASA avait été en mesure de construire un premier jeu de courbes de coûts d'après les éléments d'un projet financé par l'Agence allemande de l'environnement. Ces courbes, ainsi que d'autres informations intéressant les travaux de modélisation déjà accomplis, seraient présentées à un atelier de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée dont l'organisation est prévue dans la deuxième quinzaine de novembre 2000. Tous les travaux réalisés par l'IIASA, y compris les résultats préliminaires de la modélisation des particules, étaient accessibles sur l'Internet à l'adresse suivante : <http://www.iiasa.ac.at/~rains>.

49. Plusieurs délégations ont indiqué que le processus de ratification était souvent ralenti par l'insuffisance des ressources prévues pour certaines activités pratiques nécessaires telles que la traduction des documents dans les langues nationales. Ces problèmes touchaient particulièrement les États nouvellement indépendants.

50. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen :

a) A pris note du rapport de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/WG.5/2000/2) et a exprimé sa satisfaction de la bonne progression des travaux sur les particules;

b) A pris note également des renseignements communiqués sur la progression des négociations bilatérales entre le Canada et les États-Unis;

c) Est convenu de revenir sur la question des travaux complémentaires à mener pour préparer l'examen du Protocole de Göteborg au titre du point 6 de l'ordre du jour;

d) A décidé de recommander à l'Organe exécutif d'assister les Parties qui ont besoin d'aide pour le processus de ratification, soit en facilitant les contacts bilatéraux, soit en mettant en place un mécanisme qui permette d'utiliser ses fonds d'affectation spéciale pour financer des services techniques liés au processus de ratification tels que la traduction des documents.

#### **IV. FINANCEMENT À LONG TERME DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX EFFETS**

51. M. J. THOMPSON (Norvège), Président de l'Organe exécutif, a présenté un rapport sur le financement à long terme des activités de base (EB.AIR/WG.5/2000/3), établi par le Bureau de l'Organe exécutif en collaboration avec le secrétariat. Il a rappelé aux délégations que les Parties avaient reconnu dans la Déclaration ministérielle de Göteborg que les activités de base menées au titre de la Convention devaient bénéficier d'un financement suffisant si l'on voulait que le Protocole soit dûment appliqué et que de nouvelles mesures de réduction d'un rapport coût-efficacité optimal soient mises au point. À cette fin, la Déclaration avait préconisé la mise en place d'un mécanisme de financement stable et durable, préservant les possibilités de contributions en nature et prévoyant la coordination internationale des activités relatives aux effets sur la santé et les écosystèmes et des travaux consacrés à l'établissement de modèles d'évaluation intégrée, par exemple au moyen d'un élargissement approprié du champ

d'application du Protocole de l'EMEP (ECE/EB.AIR/68, annexe II). Le Bureau a présenté trois options dont deux (un nouveau protocole et une décision de l'Organe exécutif) avaient déjà été présentées sous une forme similaire. La troisième option réunissait une décision de l'Organe exécutif concernant l'adoption d'un budget et une recommandation relative à la quote-part qui devrait être versée par chaque Partie. Contrairement à des documents précédents, ces propositions concernaient aussi les activités d'élaboration de modèles d'évaluation intégrée ainsi que les activités relatives aux effets, ce qui devait permettre de financer toutes les activités de base menées au titre de la Convention.

52. M. T. JOHANNESSEN (Norvège), Président provisoire du Groupe de travail des effets, a souligné que le financement des activités relatives aux effets avait été jusqu'alors largement à la charge des pays chefs de file des programmes internationaux concertés et/ou des pays abritant des centres de coordination des programmes. Il a signalé, en outre, qu'un certain nombre de Parties versaient des contributions volontaires (en espèces) au Fonds d'affectation spéciale et a mentionné l'appui de celles qui accueillait des ateliers et/ou les réunions des équipes spéciales ou qui faisaient des contributions en nature. Le tableau annexé au présent rapport indique le coût estimatif des opérations essentielles de coordination de différents éléments des activités relatives aux effets qui seront entreprises en 2001, soit 1 525 000 dollars des États-Unis (estimation qui devrait rester relativement stable dans les années à venir). Au cours des années récentes, les contributions volontaires n'avaient couvert en moyenne que 15 % de ce montant.

53. La délégation des Pays-Bas, pays chef de file de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, a informé le Groupe de travail qu'un montant d'environ 120 000 dollars des États-Unis serait nécessaire pour financer les coûts minima de la coordination des opérations entreprises au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée en vue de moderniser le modèle utilisé pour le Protocole de Göteborg. Ces coûts n'englobant pas les frais de développement du modèle, les Parties étaient invitées à apporter une contribution volontaire.

54. Au cours d'un tour de table, toutes les délégations présentes ont indiqué leur position sur les trois options présentées, certaines signalant qu'elles le faisaient à titre préliminaire sous réserve de confirmation. Un grand nombre de Parties penchaient pour l'adoption d'une solution juridiquement contraignante, sous la forme d'un nouveau protocole ou par la voie d'un amendement au Protocole de l'EMEP. La plupart des délégations qui étaient favorables à cette solution se sont dites disposées à accepter l'une ou l'autre des deux autres options si ces dernières bénéficiaient d'un consensus. Quelques délégations ont toutefois indiqué qu'elles ne voyaient aucune possibilité d'obtenir des fonds de leur gouvernement si un système de partage des coûts fondé sur des contributions volontaires était adopté.

55. Un grand nombre de délégations se sont dites favorables à l'option consistant à combiner une décision de l'Organe exécutif et une recommandation, formule qui autorisait une certaine souplesse et n'exigeait pas un long processus de ratification.

56. Les délégations de l'Allemagne et du Canada ont souligné que leur gouvernement ne pouvait accepter aucune solution qui impliquerait des contributions obligatoires et ont demandé instamment aux Parties de trouver une formule qui leur permettrait de continuer de verser des contributions à titre volontaire. Ces deux délégations ont signalé que leur gouvernement avait fait dans le passé des contributions importantes en nature ou en espèces au profit des activités relatives aux effets.

57. Une délégation a signalé qu'une décision de l'Organe exécutif créerait une situation impossible étant donné le calendrier prévu pour les décisions relatives aux budgets nationaux et la question du consensus sur la question du montant total des fonds nécessaires. Elle a suggéré de faire des appels de contributions fondés sur une recommandation pendant que les négociations relatives à un mécanisme de financement juridiquement obligatoire se poursuivraient.

58. À l'issue du débat, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen :

a) A recommandé à l'Organe exécutif d'engager un processus de négociation en vue d'adopter un mécanisme de partage des coûts juridiquement obligatoire qui permettrait de financer les activités de base menées au titre de la Convention qui n'étaient pas encore couvertes par le Protocole de l'EMEP, soit en adoptant un nouveau protocole, soit en modifiant celui de l'EMEP;

b) A recommandé en outre à l'Organe exécutif de prendre les mesures nécessaires, tant qu'un tel mécanisme juridiquement obligatoire n'aura pas été mis en place, afin d'assurer le financement continu des activités selon une formule combinant des décisions et des recommandations;

c) A remercié le Bureau de l'Organe exécutif du rapport qu'il a soumis (EB.AIR/WG.5/2000/3), en lui suggérant de présenter à l'Organe exécutif une proposition dans laquelle il serait tenu compte des observations formulées par les délégations.

## V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE TECHNOLOGIES

59. M. L. LINDAU (Suède), Vice-Président de l'Organe exécutif, a présenté ce point de l'ordre du jour en exposant les travaux les plus importants consacrés aux techniques de réduction. Il a noté que le Bureau européen de la prévention et de la réduction intégrées de la pollution (Séville (Espagne)) avait effectué un travail remarquable et que les informations obtenues devraient être utilisées aux fins de la Convention. L'Agence de protection de l'environnement des États-Unis avait, elle aussi, accompli des activités utiles concernant les techniques de réduction. L'organisation, dans le cadre de la Convention, d'ateliers ciblés s'était révélée bénéfique et devrait être poursuivie. Il y aurait lieu de réviser les annexes techniques dans le cadre des processus de révision et des contributions sur les techniques de réduction étaient indispensables pour poursuivre la mise au point des courbes de coût utilisées dans les modèles d'évaluation intégrée. Pour atteindre ces deux objectifs, il serait utile de continuer de développer les bases de données technico-économiques qui existaient, à condition qu'un ou plusieurs pays chefs de file soient disposés à apporter, à l'appui de ces travaux, les ressources importantes nécessaires. Cela pourrait être plus facile si, par exemple, des relations fructueuses étaient nouées avec le Bureau de Séville.

60. Le représentant de la CE a informé le Groupe de travail que le Bureau européen de l'IPPC, à Séville, avait déjà établi quatre notes de référence sur les meilleures technologies disponibles (notes BREF) dans différents secteurs industriels. D'autres notes étaient en cours de rédaction. Les unes et les autres pourraient être consultées sur Internet à l'adresse suivante : <http://eippcb.jrc.es/>. Souhaitant que ces informations soient exploitées aux fins de la Convention, la CE a proposé que les travaux réalisés dans le cadre de la Convention sur les techniques de réduction visent essentiellement à les compléter ou à les corriger, et non pas à reproduire les mêmes données.

61. La délégation française a présenté le rapport concernant l'atelier sur les bases de données technico-économiques concernant les procédés de production et les possibilités correspondantes de réduction des émissions (EB.AIR/WG.5/2000/5) tenu à Angers (France) les 28 et 29 octobre 1999. Elle a mis l'accent sur certaines conclusions et recommandations, notamment l'idée de mettre en place un groupe d'experts spécial auquel participeraient toutes les parties prenantes et qui serait appuyé par un centre, pour autant qu'un financement puisse être fourni. Elle a indiqué qu'elle préparait un atelier qui devait être organisé en avril 2001 à Angers ou à Paris dans le but de poursuivre les discussions et de définir plus clairement les attributions du groupe d'experts et du centre, ainsi que le rôle du pays chef de file.

62. La délégation tchèque a présenté le rapport sur l'atelier consacré aux possibilités/techniques de réduction des émissions de métaux lourds et de polluants organiques persistants provenant de sources fixes ou de produits (EB.AIR/WG.5/2000/4) tenu du 26 au 28 avril 2000 à Pruhonice (République tchèque), y compris ses recommandations et conclusions.

63. La délégation autrichienne a présenté le rapport d'évaluation établi par l'Équipe spéciale de la gestion des sous-produits contenant des métaux lourds ou des polluants organiques persistants (EB.AIR/WG.5/2000/6), y compris les résultats de la troisième réunion tenue du 8 au 12 mai 2000 à Ottawa et à Montréal (Canada). Elle a informé le Groupe de travail que la quatrième réunion de l'Équipe spéciale se tiendrait du 4 au 6 octobre 2000 en Croatie. Il était prévu que le groupe de rédaction se réunisse début 2001 en Italie pour parachever le rapport d'évaluation, qui pourrait ainsi être présenté au Groupe de travail à sa trente-troisième session.

64. La délégation italienne a informé le Groupe de travail que l'atelier sur l'application des techniques de réduction des COV dans les secteurs du revêtement de surfaces et du nettoyage à sec prévu cette année se déroulerait en février 2001 à Bologne (Italie).

65. La délégation suisse a informé le Groupe de travail que la prochaine réunion du Groupe spécial d'experts sur la réduction des émissions d'ammoniac se tiendrait du 18 au 20 septembre 2000 à Berne. La réunion devait essentiellement servir à rédiger les directives du code indicatif de bonnes pratiques agricoles prévu par le Protocole de Göteborg, d'examiner de nouvelles mesures de réduction et de débattre des liens entre les émissions, les concentrations et les dépôts. La délégation a proposé que le groupe d'experts se penche à l'avenir sur l'élaboration d'orientations en matière d'établissement de rapports nationaux étant donné que l'ammoniac est une nouvelle substance tombant sous le coup de la Convention.

66. La délégation polonaise a informé le Groupe de travail des stratégies et de l'examen qu'elle était disposée à accueillir, en 2001, le septième séminaire sur les techniques de réduction des émissions provenant de sources fixes. Le programme de travail n'étant pas encore bien défini, la délégation a invité les Parties à présenter des propositions en ce sens. La Pologne était prête à financer l'organisation du séminaire, y compris le coût des services de secrétariat et d'interprétation. Elle n'était toutefois pas en mesure de couvrir les frais de participation et recherchait des Parties intéressées disposées à prendre en charge une partie de ces dépenses.

67. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que ses ressources étaient de plus en plus sollicitées, mais qu'il comptait maintenir ses services conformément aux priorités de l'Organe exécutif. Il a constaté que le sixième séminaire avait opéré une ponction très importante sur des ressources dont il ne disposerait probablement plus à l'avenir.

68. Plusieurs délégations ont proposé que l'on examine soigneusement le thème du séminaire proposé. En l'absence de nouveauté importante dans les technologies de réduction - qui aurait intéressé les experts des pays les plus industrialisés - depuis la tenue du sixième séminaire, il serait peut-être utile de mettre l'accent sur les besoins des experts provenant de pays en transition.

69. La délégation espagnole a rappelé aux délégations l'importance accordée à la bonne circulation de l'information, aussi bien entre les experts travaillant dans le cadre de la Convention qu'avec l'extérieur, notamment avec le public et les experts d'autres régions. Des travaux très intéressants avaient été réalisés dans le cadre de la préparation de la réunion de Göteborg. La délégation proposait de les poursuivre à la lumière des conclusions de l'atelier de Satsjöbaden (notamment du par. 18 du document EB.AIR/WG.5/2000/7), de manière informelle, afin de ne pas perdre le bénéfice de l'expérience acquise.

70. Compte tenu des renseignements communiqués, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen :

a) A pris note des rapports EB.AIR/WG.5/2000/4 et 5 et a remercié la France et la République tchèque d'avoir accueilli les ateliers;

b) A remercié la délégation française d'avoir offert d'accueillir un atelier sur la poursuite des travaux concernant les bases de données technico-économiques et a décidé qu'il reviendrait à sa trente-troisième session sur la proposition de création d'un groupe spécial d'experts, après avoir pris connaissance du rapport de cet atelier;

c) A pris note du rapport d'évaluation (EB.AIR/WG.5/2000/6) établi par l'Équipe spéciale de la gestion des sous-produits et lui a demandé d'établir son rapport final pour qu'il puisse l'examiner à la trente-troisième session;

d) A prié le Groupe spécial d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac de poursuivre ses travaux, qui devraient également porter sur l'élaboration d'orientations en matière de notification des mesures de réduction des émissions d'ammoniac, et de faire rapport sur les progrès accomplis, y compris dans l'élaboration d'éléments du code indicatif de bonnes pratiques agricoles, à la trente-troisième session du Groupe de travail;

e) A décidé que les activités ultérieures relatives aux techniques de réduction devraient tirer le meilleur parti possible des résultats des efforts déployés par les Parties et en particulier des travaux du Bureau européen de l'IPPC;

f) A pris acte de l'offre de la Pologne d'accueillir un septième séminaire sur les techniques de lutte contre les émissions provenant de sources fixes, a invité la délégation à préciser les thèmes sur lesquels ce séminaire devrait être centré ainsi que la manière de mobiliser le public cible et a recommandé à l'Organe exécutif de tenir compte de cette proposition dans la planification des travaux futurs.

## **VI. TRAVAUX FUTURS DU GROUPE DE TRAVAIL ET DES GROUPES D'EXPERTS**

71. Le Président a invité les délégations à présenter des observations sur les travaux futurs du Groupe de travail et des groupes d'experts, à la lumière des débats et des renseignements présentés au titre d'autres points de l'ordre du jour.

72. Les délégations sont convenues que les travaux devraient s'inspirer de l'approche multieffets, multipolluants suivie pour le Protocole de Göteborg. Les travaux relatifs aux métaux lourds et aux POP devraient être poursuivis à titre hautement prioritaire et être, dans toute la mesure possible, intégrés à l'approche multipolluants. Les discussions concernant l'élargissement de la liste des métaux lourds et des POP visés par le Protocole devraient être engagées prochainement. Les travaux relatifs aux particules devraient recevoir l'attention voulue afin que l'on puisse engager les débats relatifs aux politiques au cours des deux ou trois prochaines années. Il était à ce sujet encourageant de constater que des calendriers analogues existaient tant en Europe qu'en Amérique du Nord. Les travaux relatifs à l'ammoniac (inventaires des émissions, mesures de réduction, transport et effets dans l'atmosphère) devraient être renforcés tant en raison de l'inscription de cette substance dans le Protocole de Göteborg que pour son rôle dans la formation des particules.

73. La délégation du Royaume-Uni a présenté une proposition de création d'un réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques. Ce réseau serait chargé d'approfondir l'étude des avantages et des instruments économiques menés précédemment par l'Équipe spéciale des aspects économiques des stratégies de réduction et permettrait la prise en compte des considérations économiques dans l'examen des protocoles à la Convention. Il devrait se réunir uniquement à l'occasion d'ateliers prévus et devrait comprendre non seulement des économistes, mais aussi des représentants d'autres groupes de spécialistes. Il devrait agir en collaboration étroite avec l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, le Groupe de travail des effets et l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée. Le Royaume-Uni a proposé de servir de chef de file de ce réseau, pour lequel le professeur David PEARCE ferait office de rapporteur. Il a proposé aussi d'accueillir un premier atelier, mais demandait l'appui d'autres Parties pour accueillir et financer les ateliers ultérieurs (par exemple sur l'évaluation économique des dommages causés aux écosystèmes). Le premier atelier, consacré à la mesure et à l'évaluation économique des effets de la pollution atmosphérique sur la santé, se tiendrait les 19 et 20 février 2001. Il aurait pour objet de déterminer l'état de la science en ce qui concerne la mesure et l'évaluation économique des effets de la pollution atmosphérique sur la santé, d'examiner d'autres méthodes de mesure et d'évaluation de ces effets et de présenter les résultats des recherches les plus récentes dans les domaines où les incertitudes étaient le plus marquées. La personne à contacter pour l'atelier serait Mme Helen DUNN (tél. : +44-207-944-6384, courrier électronique : [Helen\\_dunn@detr.gsi.gov.uk](mailto:Helen_dunn@detr.gsi.gov.uk)).

74. La délégation néerlandaise a accueilli avec satisfaction la proposition du Royaume-Uni et a annoncé qu'elle envisageait d'organiser en novembre 2001 dans le contexte du réseau d'experts le deuxième atelier, qui porterait sur l'évaluation des avantages, pour les écosystèmes, de la réduction de la pollution atmosphérique. Les participants à cet atelier s'appuieraient sur les travaux réalisés par tous les PIC pertinents. La délégation néerlandaise a invité les Parties intéressées à la contacter pour discuter de l'organisation de cet atelier de façon plus approfondie.

75. Sur la base des discussions qui ont eu lieu et des informations qui ont été reçues, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen :

a) A accueilli avec satisfaction la proposition faite par le Royaume-Uni à la fois d'accueillir l'atelier et de servir de chef de file d'un réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques et a recommandé à l'Organe exécutif de créer un tel réseau;

b) A encouragé la délégation néerlandaise à organiser un atelier sur l'évaluation économique des avantages, pour les écosystèmes, de la réduction de la pollution atmosphérique;

c) A confirmé la création du groupe spécial d'experts sur les POP et approuvé les dispositions prévues pour sa première réunion, présentées par les Pays-Bas au titre du point 3 de l'ordre du jour;

d) A accueilli avec satisfaction l'offre faite par le CMEI d'accueillir en novembre 2000 à l'IIASA (près de Vienne) une réunion de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, sous la forme d'un atelier qui serait axé sur la modélisation des particules, et a encouragé les Parties à participer à ladite réunion;

e) A prié le secrétariat d'établir le projet de plan de travail pour le présenter à l'Organe exécutif sur la base des décisions prises et à la lumière des débats tenus lors de la session;

f) A noté que sa trente-troisième session était prévue du 24 au 27 septembre 2001.

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

76. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des progrès réalisés dans le cadre des travaux sur les transports et l'environnement. La troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Londres, 16-18 juin 1999), à laquelle les ministres avaient adopté la Charte sur les transports, l'environnement et la santé, avait demandé à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à la CEE-ONU de présenter un rapport de synthèse sur les accords et instruments juridiques pertinents existants en vue d'améliorer et d'harmoniser leur mise en œuvre et de continuer à les perfectionner en fonction des besoins. On étudierait, dans ce rapport, les nouvelles mesures juridiquement non contraignantes qui pourraient être prises ainsi que la possibilité et la nécessité d'élaborer un nouvel instrument ayant force juridique obligatoire (par exemple une convention sur les transports, l'environnement et la santé) et le contenu d'un tel instrument. Des décisions sur la négociation de ce dernier seraient prises au plus vite après la présentation du rapport lors d'une réunion des ministres des transports, de l'environnement et de la santé des États membres ou de leurs représentants qui serait convoquée à cette fin par l'OMS et la CEE-ONU au plus tard à la fin de l'année 2000. Une première ébauche de ce rapport avait été distribuée et était disponible sur le site <http://home.unece.org/poja/london.htm>. Il serait demandé aux experts nationaux de faire des observations à ce sujet lors d'une réunion qui se tiendrait le 5 septembre et d'en présenter ultérieurement par écrit.

## **VIII. ADOPTION DU RAPPORT**

77. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa trente-deuxième session le 1er septembre 2000.



Annexe

**Dépenses essentielles à engager en 2001 aux fins de la coordination des différents éléments des activités relatives aux effets (estimations actuelles des centres de coordination) (en milliers de dollars des États-Unis)**

Activités	PIC-Forêts CPCP <sup>1</sup>	PIC-Eaux CP <sup>2</sup>	PIC-Matériaux CPRP <sup>3</sup>	PIC-Végétation CCP <sup>4</sup>	PIC-Surveillance intégrée CP <sup>5</sup>	PIC-Modélisation et cartographie CCE <sup>6</sup>	Équipe spéciale des aspects sanitaires <sup>7</sup>	Total partiel Activités
Surveillance et évaluation	160	55	70	15	70			370
Dose-réponse		60	50	80	35			225
Charges et niveaux critiques	30	25	60	45	20	115		295
Modélisation dynamique		25	25	20	70	130		270
Tenue de la base de données	80	65	70	60	65	25		365
<b>Total</b>	<b>270</b>	<b>230</b>	<b>275</b>	<b>220</b>	<b>260</b>	<b>270</b>		<b>1 525</b>

<sup>1</sup> Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts; pays chef de file : Allemagne, Centre principal de coordination du Programme : Centre fédéral de recherche sur la foresterie et les produits forestiers de Hambourg (Allemagne);

<sup>2</sup> PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs; pays chef de file : Norvège; Centre du Programme : Institut norvégien de recherche sur l'eau, Oslo (Norvège);

<sup>3</sup> PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels; pays chef de file : Suède; Centre principal de recherche du Programme : Institut suédois pour l'étude de la corrosion, Stockholm (Suède);

<sup>4</sup> PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures; pays chef de file : Royaume-Uni; Centre de coordination du Programme : Centre d'écologie et d'hydrologie, Bangor (Royaume-Uni);

<sup>5</sup> PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes; pays chef de file : Suède; Centre du Programme : Institut finlandais de l'environnement, Helsinki (Finlande);

<sup>6</sup> PIC de modélisation et de cartographie; pays chef de file : Allemagne; Centre de coordination pour les effets : Institut national de la santé publique et de l'environnement, Bilthoven (Pays-Bas);

<sup>7</sup> Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique; dirigée par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS à Bilthoven (Pays-Bas); Les dépenses essentielles de coordination sont prises en charge par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS.

-----